

(<https://preprodcachanfr.srv16.createurdimage.fr/bons-aides-pratique-sportive-culturelle-loisirs/>)

Ce bon est destiné aux enfants cachanais, jusqu'à l'âge de 18 ans inclus.

- Un seul bon par enfant
- Le bon est utilisé lors de l'inscription auprès d'une association cachanaise uniquement. La famille doit connaître le nom de l'association dans laquelle l'enfant souhaite s'inscrire. L'association déduira le montant du bon de la cotisation.

Le montant du bon est de :

- 50 € pour les familles avec un quotient familial de la tranche 1, 2, 3 et 4.
- 25 € pour les familles avec un quotient familial de la tranche 5 et 6.

Quelles sont les pièces justificatives à présenter ?

Pour tous

- Une pièce d'identité du ou des enfants et un livret de famille
- Un justificatif de domicile

Pour les enfants à l'école élémentaire

- Le quotient familial (en se connectant au portail famille ou en se rendant à la mairie)
- Ou une attestation de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)

Pour les collégiens et lycéens

- L'attestation de quotient familial du mois d'août de la Caf, sur laquelle le nom de l'enfant apparaît

La prochaine distribution aura lieu du lundi 8 au mercredi 17 septembre 2025.

**Service Sport, vie associative et
loisirs**

2, rue Gallieni, 94230 Cachan

01 49 69 61 00

sport.vieassociative@ville-cachan.fr